Les méthodes de sélection pour les nominations

Gala d’Excellence 2023

Table des matières

Les catégories présentées à la soirée d'Excellence et leurs sélections *3*

Sélection des athlètes de l'année par Excellence *4*

a. **Les athlètes U16, U18, U21 et senior de l'année :** **4**

b. **L'athlète Sport-Études de l'année :** **4**

c. **Sélection des équipes de katas par excellence** **4**

Sélection des entraîneurs U16-U18 par excellence *4*

Sélection de l'arbitre provincial et national par excellence et de l'arbitre par excellence. *5*

a. **L'arbitre provincial de l'année:** **5**

b. **L'arbitre national de l'année:** **5**

c. **L'arbitre par excellence :** **5**

Sélection des administrateurs – bénévoles par excellence *5*

Sélection du Dojo par excellence *5*

Sélection du Dojo émergent de l'année *5*

Sélection du Dojo ayant le plus grand nombre de membres *5*

Tournoi Développement de l'année par excellence *6*

Coups de cœur par excellence *6*

Bourse Moi! Je déménage. *6*

Ambassadrice du judo. *6*

ANNEXE *7*

Les catégories présentées à la soirée d'Excellence et leurs sélections

	Les catégories	Les méthodes de sélection
1.A	Athlète féminin Juvénile par Excellence (U16) Athlète masculin Juvénile par Excellence (U16) Athlète féminin Cadet par Excellence (U18) Athlète masculin Cadet par Excellence (U18) Athlète féminin Junior par Excellence (U21) Athlète masculin Junior par Excellence (U21) Athlète féminin Senior par Excellence (21 ans et +) Athlète masculin Senior par Excellence (21 ans et +)	Trois finalistes dans chaque catégorie sont sélectionné(e)s par l'entraîneur provincial selon les classements provinciaux, nationaux et internationaux. Les candidatures sont alors soumises au Comité d'Excellence de Judo Québec. Les gagnants seront choisis par le Comité d'Excellence de Judo Québec.
1.B	Athlète Sport-Études de l'année	Le gagnant sera choisi par le comité de sélection.
1.C	Équipe de Kata Excellence	Trois finalistes dans chaque catégorie sont selectionné(e)s par la commission des grades et katas selon leurs participations et résultats en compétition. Les gagnants seront choisis par la commission des grades et de katas de Judo Québec.
2	Entraîneur U16-U18 par Excellence	Le gagnant sera choisi par le comité de sélection.
3	Arbitre Provincial de l'année Arbitre National de l'année Arbitre par Excellence	Candidatures soumises par la Commission d'arbitrage.
4	Administrateur – Bénévole par Excellence	Candidatures soumises par les clubs. Le gagnant est choisi par le comité de sélection.
5	Dojo par Excellence	Le gagnant sera choisi par le comité de sélection.
6	Dojo émergent de l'année	Le gagnant sera choisi par le comité de sélection.
7	Dojo ayant le plus grand nombre de membres	Le gagnant sera choisi par le comité de sélection.
8	Tournoi Développement de l'année par excellence	Le gagnant sera choisi par le comité de sélection.
9	Coups de cœur par Excellence	Présentation d'une (ou plusieurs) mention(s) spéciale(s) qui n'est pas nécessairement présentée à chaque année. Exemple : Le vétéran par Excellence, La Zone par Excellence, etc.
10	Bourse Moi! Je déménage.	Le gagnant sera choisi par le comité de sélection.

Le Comité d'excellence : David Beaudin, Roger Tremblay, Mina Coulombe, Julien Frascadore, Sergio Pessoa Senior, Jessika Therrien.

La Commission d'arbitrage : Maxime Tremblay**,** Éric Faucher, Diane Couture, Vincent Lepage, Eugene Syriani, Blanche Richer, François Noël

Le comité de sélection : Jean-François Marceau et trois autres personnes extérieures à Judo Québec

Les noms des finalistes seront divulgués et confirmés auprès des clubs/zones concernés.

Pour une meilleure compréhension des méthodes de sélection, la forme masculine sera employée, cependant, les mêmes procédures sont utilisées pour les catégories féminines.

Sélection des athlètes de l'année par Excellence

a. Les athlètes U16, U18, U21 et senior de l'année :

Trois finalistes dans chaque catégorie sont sélectionnés par l'entraîneur provincial selon les classements provinciaux, nationaux et internationaux. Les candidatures sont alors soumises au Comité d'excellence de Judo Québec. Les gagnants seront choisis par le Comité d'excellence de Judo Québec.

b. L'athlète Sport-Études de l'année :

Le prix de l'athlète Sport-Études de l'année souligne les judokas qui performent tant sur les tatamis que les bancs d'école. Le gagnant sera choisi par le comité de sélection. Les candidats devront soumettre leur candidature avec une copie de leur relevé de notes le plus récent. La pondération académique-performance sera 50-50.
Date limite : **10 avril 2023**

c. Sélection des équipes de katas par excellence

Trois équipes finalistes sont sélectionnées par la commission des grades et katas selon leurs participations et résultats en compétition. Les gagnants seront choisis par le comité des grades et katas.

Sélection des entraîneurs U16-U18 par excellence

Trois personnes finalistes ou équipes-entraîneurs finalistes sont sélectionnées par un total des points de classement provincial cumulatifs des athlètes U16-U18 du club, le club ayant cumulé le plus de points sera désigné vainqueur.

On appelle équipe-entraîneurs un regroupement d'instructeurs qui joint leurs tâches pour un même club. La catégorie Entraîneur par excellence est une catégorie qui regroupe hommes et femmes lors des nominations.

Sélection de l'arbitre provincial et national par excellence et de l'arbitre par excellence.

a. **L'arbitre provincial de l'année:**
Les candidatures sont soumises par la Commission d'arbitrage de Judo Québec et le gagnant de la catégorie est choisi par cette même Commission. Les procédures de sélection sont déterminées par la Commission d'arbitrage de Judo Québec.

b. **L'arbitre national de l'année**:

Les candidatures sont soumises par la Commission d'arbitrage de Judo Québec et le gagnant de la catégorie est choisi par cette même Commission. Les procédures de sélection sont déterminées par la Commission d'arbitrage de Judo Québec

c. **L'arbitre par excellence** :

Les candidatures sont soumises par la Commission d'arbitrage de Judo Québec et le gagnant de la catégorie est choisi par cette même Commission. Les procédures de sélection sont déterminées par la Commission d'arbitrage de Judo Québec.

Sélection des administrateurs – bénévoles par excellence

Les candidatures sont soumises par les clubs membres de Judo Québec et le gagnant de la catégorie est choisi par le comité de sélection. Le formulaire est disponible en ligne. Date limite : **10 avril 2023**

Sélection du Dojo par excellence

Le dojo par excellence est une catégorie où le comité de sélection doit être au courant des activités, des réussites, des formations et des promotions vécues par les clubs. 65% de la décision est basé sur des informations objectives, laissant place à 35% de matériel subjectif à analyser. Le comité de sélection doit recevoir et revoir les renseignements relatifs aux dojos, au plus tard le **10 avril 2023**. Pour voir la répartition des critères, voir la grille de pointage en annexe.

Sélection du Dojo émergent de l'année

Le dojo émergent est une catégorie où le comité de sélection doit être au courant des activités, des réussites, des formations et des promotions vécues par les clubs ayant moins de 10 ans d'activités. Pour être en mesure de choisir le dojo qui s'est le mieux illustré durant l'année financière de Judo Québec. Le comité de sélection doit recevoir et revoir les renseignements relatifs aux dojos, au plus tard le **10 avril 2023**. Pour voir la répartition des critères, voir la grille de pointage en annexe.

Sélection du Dojo ayant le plus grand nombre de membres

Le dojo ayant le plus de membres est une catégorie où le comité de sélection prend en compte le nombre de membres officiellement inscrits à Judo-Québec au 31 mars de l'année. La pondération des membres se calcule comme suit : 1pt par membre régulier (toutes classes d'âge) et 0,5pt par membre autre que régulier (scolaire, parascolaire, programmes spéciaux, etc.). Le dojo totalisant le plus de point sera nommé « Dojo ayant le plus de membres » de l'année.

Tournoi Développement de l'année par excellence

Le Tournoi développement de l'année par excellence est une catégorie où le comité de sélection doit être au courant des infrastructures, de l'organisation, du déroulement du tournoi. 55% de la décision est basé sur des informations objectives, laissant place à 45% de matériel subjectif à analyser. Le comité de sélection doit recevoir et revoir les renseignements relatifs au tournoi, au plus tard le **10 avril 2023**. Pour voir la répartition des critères, voir la grille de pointage en annexe.

Coups de cœur par excellence

Coups de cœur par excellence est une catégorie qui regroupe une ou plusieurs mentions spéciales présentées au Gala d'Excellence. Une mention spéciale n'est pas nécessairement présentée annuellement. Le but de cette catégorie est de souligner les efforts déployés par un individu ou un groupe d'individus pour leur participation active ou pour leur travail acharné durant la période prescrite. Exemples de mentions spéciales pouvant se retrouver dans cette catégorie : le vétéran par excellence, la Zone par excellence, etc. Les candidatures sont soumises par les clubs membres de Judo Québec et le gagnant de la catégorie est choisi par le comité de sélection. Le formulaire est disponible en ligne. Date limite : **10 avril 2023**.

Bourse Moi! Je déménage.

Une bourse est attribuée à une fille ou un garçon qui auront au cours de la saison, déménagé pour s'entraîner dans un CRD (Centre d'entraînement régional) ou au Centre d'entraînement national. Cette bourse est pour aider un jeune judoka qui quitte le domicile familial en bas âge. La bourse est d'une valeur de 1 000 $. Ce programme est financé par les fonds cumulés lors d'un encan silencieux tenu durant le Gala d'Excellence de Judo Québec de la saison sportive précédente.
Date limite : **10 avril 2023**

Ambassadrice du judo.

L'ambassadrice du judo sera désignée pour une année et choisie parmi les candidatures reçues avec sélection sur dossier. Seules les candidatures féminines seront considérées. Le but de cette catégorie est de souligner l'engagement, l'influence et l'impact qu'a la candidate auprès de son dojo, des membres, de la communauté du judo en général. Son parcours, son expérience, ses résultats sportifs et ses accomplissements auprès de la communauté rentreront en ligne de compte pour l'évaluation du dossier.
Date limite : **10 avril 2023**

7665, Bvd Lacordaire
Montréal, Qc, H1S 2A7
Tél. 514.252.3040
info@judo-quebec.qc.ca
www.judo-quebec.qc.ca

ANNEXE

5. Dojo par excellence (Grille d'évaluation)	Pondération
Critères objectifs	**65%**
Nombre de membres réguliers (1 pt/20 membres, max 10 pts)	10%
Augmentation du nombre de membres rég. p/r année passée (0.5pt par 1% d'augmentation, max 5 pt)	5%
Nombre de membres scolaires/parascolaires (1 pt/20 membres, max 3 pts)	3%
Nombre de ceintures noires formées (2 pts/shodan, 1 pt pour autre grade, max 10pts)	10%
Nombre de ceintures noires affiliées (0.25 pt/personne, max 5 pts)	5%
Nombre de PNCE formés (2 pts par personne peu importe le niveau, max 6 pts)	6%
Nombre d'arbitres actifs (2 pts/arbitre relève ou plus, max 6pts)	6%
Nombre de participants aux évènements JQC CHAMP. PROV, CAMP D'HIVER (.25 pts/part. aux événements)	10%
Nombre d'athlètes sélectionnés aux championnats canadiens ouverts de l'année précédente (1pt/athlète, max 10 pts)	10%
Critères subjectifs	**35%**
Nombre d'heures de cours offert au club	
Nombre de compétiteurs (U12 à Vétéran et kata)	
Activités réalisées au cours de la période	
Réalisations: Quels projets avez-vous faits sur le plan local (activités, rencontres, articles de presse, publicité, agrandissement, etc.)	

6. Dojo émergent de l'année (Grille d'évaluation)	Pondération
Critères objectifs	**50%**
Progression du nombre de membres par rapport à l'année précédente : max 10pts	10%
Présence d'un site web : 3pts	3%
Présence d'une page Facebook active : 3 pts	3%
Surface fixe ou amovible : 5 pts	5%
Offre de judo variés : parascolaire, judo-jujutsu, autiste, aînés, parent-enfants : 3 pts/activité, max 9 pts	9%
Participation aux compétitions développement de judo, omnium et champ prov: 2 pts/tournoi, max 8 pts	8%
Présence d'une activité de fin d'année : 4 pts	4%
Présence d'une activité de noël : 3pts	3%
Réalisation d'une campagne de levée de fonds : 3 pts	3%
Participation au stage d'hiver de Judo Québec	2%
Critères subjectifs	**50%**
Nombre de membres en fonction du nombre d'année d'existence	
Grandeur de la surface du dojo	
Nombre de ceinture noires en fonction du nombre d'années d'existence	
Performance en compétitions en fonction du nombre d'années d'existence	
Nombre d'entraineurs formés PNCE	
Type de publicité effectuée	

7. Tournoi développement de l'année par excellence (Grille d'évaluation)	Pondération
Critères spécifiques	**55%**
Installations sportives : capacité des gradins (moins 350, 350-500, 500-1000, 1000 et +)	10%
Installations sportives : gradins surélevés ou non	5%
Remise des médailles : aire disponible, visibilité, accès, durée des cérémonies	5%
Accès à la restauration : disponible sur place, proximité	5%
Accès au stationnement : minimum 200 places gratuites à proximité	5%
Vestiaires à disposition des athlètes	5%
Salles pour la tenue des pesées	5%
Hébergement : capacité d'hébergement (moins de 30km)	10%
Aire d'échauffement des athlètes (présence ou non, capacité, accès)	5%
Critères subjectifs	**45%**
Utilisation des bénéfices : Zone, OSBL, entente documentée ou non	
Espace pour les bénévoles, repas distribués.	
Nombre de bénévoles ayant participé au tournoi	
Qualité de l'organisation et de la gestion des bénévoles (sécurité, disponibilité, etc.)	
Organisation d'évènement particulier (Anniversaire, athlète invité, levée de fonds 50/50, camp, etc.)	
Type de publicité effectuée, reception de personnalités pour la promotion, site internet, etc.	
Déroulement des competitions : Retards, changements, conflits d'horaires pour les athletes, etc.	
Tout critère particulier qui démarquerait le tournoi des autres.	